

# RÉDUCTION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL EN LIEN AVEC LE CORONAVIRUS

---

## **PROMEA assurances sociales**

Vous êtes nombreux à nous solliciter à propos des demandes d'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail en lien avec le coronavirus. Vous voudrez bien vous adresser directement à l'office cantonal du travail compétent. Vous trouverez également des informations détaillées sur <https://www.arbeit.swiss/secoalv/fr/home/menue/unternehmen/versicherungleistungen/kurzarbeit.html>.

PROMEA est à vos côtés en tant que partenaire professionnel pour toutes vos demandes dans le domaine des assurances sociales.

PROMEA assurances sociales  
Ifangstrasse 8, case postale, 8952 Schlieren  
Tél. 044 738 53 53, fax 044 738 53 73  
info@promea.ch, www.promea.ch